**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **DÉPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 06 MAI 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le 06 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Castillon-Massas, régulièrement convoqué, s’est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CARRERA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 10

Nombre d’excusés : 01 Nombre de procurations : 00

Nombre d’absents : 01 Nombre de votants : 10

Date de convocation : 29/04/2025 Date d’affichage : 27/03/2025

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Présents : Bernard CARRERA (maire), Pierre BARBEAU, Pierre BESSAGNET, Daniel JUGAN (adjoints), Ilona AUJON-CHEVALLIER, Corine FAVAREL, Fabienne PADER, Loïc BONET, Philippe CHAUDOT et Sébastien PALANQUE (conseillers)

Procuration : Néant

Absent excusé : Hugo SOULAYRAC (conseiller)

Président de Séance : Bernard CARRERA

Secrétaire de Séance : Loïc BONET

**Rappel de l’Ordre du Jour :**

* Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion
* Signature de la feuille de présence
* Désignation du secrétaire de séance
* Tirage au sort des jurés d’assises
* Mise à disposition de kits de compostage
* Chantiers loisirs cœur de Gascogne
* Petits travaux voirie
* Amélioration Fiches Catastrophes Naturelles
* Projet agrivoltaïque sur Castillon Massas
* Questions diverses

**1) Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 1er avril 2025**

Le document est approuvé à l’unanimité des présents

**2) Désignation du Secrétaire de Séance**

Monsieur Loïc BONET est désigné secrétaire de séance

**3) Tirage au sort des jurés d’assises**

Comme chaque année, le Conseil est appelé à désigner les éventuelles personnes susceptibles de participer à un procès en assises. La désignation est effectuée à partir des listes électorales en vigueur.

Ont été tirés au sort : Madame HUARD Céline et sur Messieurs BARRAU José et COSTA Fabien

**4) Mise à disposition de kits de compostage**

Monsieur le Maire expose que des kits de compostage vont prochainement être mis à disposition des Castillonnais(es) qui le souhaitent, à titre gratuit. Madame FAVAREL est chargée de contacter le SICTOM pour définir les modalités. Une information sera diffusée

**5) Chantiers loisirs cœur de Gascogne**

Monsieur CARRERA précise que l’intervention dans ce cadre est prévue en semaine 31. Cependant, il est à noter qu’aucun adolescent de la commune n’y est inscrit…

**6) Petits travaux voirie**

Monsieur le Maire informe que la pose d’enrobé va se poursuivre sur les voies communales dès que la météo le permettra.

Il est également prévu l’installation d’un dispositif permettant la végétalisation du mur de soutènement récemment installé

**7) Amélioration Fiches Catastrophes Naturelles**

À la suite de l’exercice « Catastrophe Naturelle » récemment effectué au sein du Conseil, les fiches du Plan Local de Sauvegarde ont été actualisées par Monsieur CARRERA. Y figurent désormais les coordonnées des personnes fragiles chez qui nous devrons intervenir en priorité lors des évènements

**8) Projet agrivoltaïque sur Castillon Massas**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’un projet agrivoltaïque sur la commune est actuellement à l’étude dans le cadre d’un projet agricole. À terme, il consisterait en l’installation de panneaux photovoltaïques de chaque côté de la route de Castin, sur environ 20 hectares.

Une réunion d’information est prévue le 19 ou 20 mai, à laquelle le Conseil Municipal est invité à participer

**9) École**

Les Maires des différentes communes du secteur ayant une école ont été convoqués par l’Education Nationale afin de faire le point. Compte tenu d’une baisse importante du nombre d’enfants scolarisés et à scolariser, de fortes inquiétudes pèsent sur les écoles ne comportant qu’une seule classe. Castillon-Massas va passer de 23 élèves à la rentrée 2024 à 11 élèves en 2025 et peut-être 8 en 2026.

Monsieur le Maire annonce qu’il recevra les parents d’élèves le 9 mai pour partager avec eux ces informations

**Aucune question autre n’étant soulevée et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30**